

Compte Rendu Bureau Exécutif n° 454

Jeudi 13 avril 2023 – Distanciel

Membres du BEX présents : Jean ZOUNGRANA, Carole CHEVIET, Fabienne HABRIOUX, Didier CHAVRIER, Georges DANTIN, Emmanuel GIRARD,

Membres Invités : Ludovic ROYE - DTN, Dominique LE BELLOUR - Président du Conseil Fédéral, Alexandra VIGOUREUX - DAG.

Membre Excusé : Peggy DICKENS, Françoise SEILER,

Liste de diffusion : Bureau Exécutif, Conseil Fédéral, Présidents des Comités Régionaux et Départementaux, Comités Régionaux et Départementaux, Equipe Technique Nationale, Présidents et membres des Commissions Nationales, Directeurs des Equipes de France, Entraîneurs Nationaux, Coordonnateurs Inter Régionaux, Conseillers Techniques Régionaux.

Début : 18 h 30

SUIVI	
1. Agenda - calendrier du BEX	BEx en distanciel, 26/04, 15/05, 30/05, 16/06. Conseil Fédéral, le samedi 17 juin en distanciel.
2. Demande affiliation Canoë Kayak Saverdun (Occitanie)	CANOË KAYAK SAVERDUN est une association loi 1901 créée le 23/10/2000. La structure est située à Saverdun (09) et a pour objet social d'organiser et développer la pratique du Canoë Kayak et ses disciplines associées et de contribuer à la protection de l'environnement. La structure souhaite proposer en eau calme, de la randonnée et du kayak polo et en eau vive, de la randonnée, du slalom, de la descente, du SUP, du raft, du kayak de haute rivière et de la nage en eau vive. Il y a également le souhait de remettre en place rapidement une école de pagaie jeune et adulte, ainsi qu'une école de compétition. La structure souhaite aussi proposer des sorties encadrées et des accueils de groupes. Avis Favorable du CRCK pour une ré-affiliation d'une structure déjà existante par le passé et réactivée dans le cadre d'une dynamique montante du CDCK 09 (échanges réalisés avec le club et le CDCK). Avis favorable des services → Validation de cette affiliation par le BEx
3. Demande affiliation Harmony Pagaie : Sport Santé Bien Être (Bretagne)	HARMONY PAGAIE : SPORT SANTÉ BIEN ÊTRE est une association loi 1901 créée le 08/01/2023. La structure est située à Rennes (35) et a pour objet : • Promouvoir, enseigner, organiser, développer et gérer les activités du Canoë, du Kayak et de ses disciplines associées ... dans les 3 milieux. • Favoriser l'accès de tous à la pratique des activités physiques de pagaie et disciplines associées sans discrimination. • Assurer la mise en œuvre d'activités physiques ... dans les domaines du sport-santé, du sport bien-être, du para-sport et du socio-sport. • Mettre tout en œuvre pour que l'accueil et la pratique se passent dans des bonnes conditions de confort et de sécurité. La structure souhaite proposer : • En eau calme : Va'a vitesse, Paracanoë, dragon boat, randonnée.

	• En eau vive : Va'a vitesse, Paracanoë, dragon boat, randonnée. • En mer : randonnée. Harmony pagaie est le fruit d'une réflexion engagée afin de promouvoir la pratique d'embarcations propulsées par la pagaie pour les publics désireux de pratiquer une activité physique dans le domaine du sport santé, du sport bien-être, du para-sport et du socio-sport. L'association souhaite devenir un club affilié à la FFCK afin de bénéficier : • De l'expertise et rayonnement de la fédération pour le développement de son activité ; • Du dispositif pagaies couleurs pour former ses pratiquants ; • De l'appui de la fédération pour développer une pratique en synergie avec le développement durable ; • De la formation de ses encadrants bénévoles/Salariés ; • Du référencement club pagaie santé ; • Du soutien et du conseil de la FFCK pour les élue.e.s ; • Du réseau des clubs FFCK. Après en avoir échangé avec le CDCK35, le CRBCK prononce un avis favorable à la demande d'affiliation de la structure Harmony Pagaie. Cette nouvelle structure est implantée sur un site où plusieurs clubs de kayaks fonctionnent avec un public et une pratique qui n'entraînera pas de concurrence. Une convention a d'ailleurs été passée pour permettre l'accès aux infrastructures dans une volonté de développement. Le projet porté par cette structure s'inscrit également totalement dans la politique du CRBCK avec le développement du sport santé, para-sport et sport bien-être. Avis du service : La structure a pour but de développer les sports de pagaie auprès de cibles différentes de celles présentes dans les 4 autres structures FFCK de la métropole de Rennes. Les dirigeantes ont rencontré l'adjoint aux sports pour informer la collectivité de leur projet et ont reçu un accueil favorable. L'enjeu à court terme est de stabiliser les engagements pris auprès des pratiquantes sport santé déjà licenciés FFCK pour assurer leur continuité de pratique et d'honorer les partenariats contractualisés dans le cadre de projets menés auparavant au sein du club de Cesson. Avis favorable du service pour une affiliation. → Validation de cette affiliation par le BEx
4. Demande affiliation Raid Athlétique (AURA)	RAID ATHLÉTIC est une association loi 1901 créée le 02/01/2016. La structure est située à Valence (26) et a pour objet social, l'enseignement, la formation, l'apprentissage et le développement des sports de plein air, entre autres, Va'a, canoë, kayak, SUP, marche nordique qui seront développés également dans le cadre du sport santé et pour les personnes en situation de handicap. La structure souhaite proposer en eau calme, de la Va'a vitesse et du SUP et en mer, du SUP, de l'ocean racing et du Va'a. Il y a également le souhait d'accueillir des personnes en situation de déficience visuelle et de proposer des activités dans la mouvance multisports et raids, ainsi que mettre en place une école de compétition. La structure souhaite aussi proposer des sorties encadrées et des accueils de groupes. <u>Motivation de la demande d'adhésion :</u> Cette association a déjà été affilié à la FFCK mais suite à la pandémie de Covid l'activité du club a été mise en standby. Elle repart avec le projet de participer aux sélectifs en Océan Racing en pirogue Va'a, V1 et V6 et redonner une dynamique sportive au club qui a pu fonctionner l'année dernière grâce à un partenariat avec le club de Saint Martin d'Ardèche. L'intention est de développer un groupe

	compétition, l'étoffer et en parallèle créer une section loisirs et jeune ainsi qu'en scolaire après avoir formé des éducateurs via la FFCK. Avis CRCK : Avis favorable à la suite de celui du CDCK de la Drôme, en souhaitant que les deux clubs valentinois coopèrent de la meilleure manière possible. Avis favorable des services. → Validation de cette affiliation par le BEx
5. Demande d'Agrément du Centre Nautique de Sainte Marine (Bretagne)	LE CENTRE NAUTIQUE DE SAINTE MARINE est une association loi 1901 créée en 1968. La structure est située à Combrit (29) et a pour objet : • Faciliter à tous, valides et handicapés, la connaissance du monde marin et divers milieux naturels de plein air ; • La promotion, l'initiation, le perfectionnement, le développement et la pratique des activités nautiques sous toutes leurs formes ; • L'organisation d'activités nautiques et toutes celles connexes ou annexes s'y rapportant ; • La pratique de compétition ; • Les formations liées à toutes les activités nautiques et notamment les cours particuliers et des cours de permis bateau ; • De la location de matériel. Cette structure de voile historique propose des multi-activités nautiques dont le canoë kayak et le stand up paddle dans le cadre scolaire et lors de prestations de location. Le centre Nautique de Sainte Marine est une association qui pratique le kayak depuis de nombreuses années. Elle a des moniteurs BPJEPS et CQP pour encadrer du kayak scolaire, des balades nautiques et nous proposons de la location. Le souhait est de rejoindre le réseau FFCK, de promouvoir et développer les sports de pagaies. L'intérêt se porte aussi sur l'utilisation des outils pédagogiques développés par la FFCK. Avis CRCK : Le CRBCK a un avis favorable pour la demande d'agrément du CN Sainte Marine. Cette structure du Finistère est une base nautique active qui propose des multiples activités nautiques et de la formation. Elle est aussi impliquée dans Nautisme en Bretagne avec l'organisation de l'AG il y a 2 ans par exemple. Cet agrément va donc totalement dans les objectifs du projet de développement régional en invitant les bases nautiques dont certaines avaient été agréés par le passé à la FFCK à revenir dans la fédération. Il n'y a pas de concurrence avec l'association Team Marara également à Combrit mais qui propose exclusivement la pratique de la pirogue polynésienne. Avis favorable des services pour un agrément de type A. → Validation de cet agrément par le BEx
6. Demande d'Agrément pour Surfski Evolution (Pays de la Loire)	SURFSKI EVOLUTION est une structure créée par Pierre François le 05/07/2022, en qualité d'auto-entrepreneur. La structure est située à Noirmoutier (85). Diplômé d'un BPJEPS CK et guide nautique (sensibilisation à l'environnement et au patrimoine), le créateur souhaite faire découvrir l'activité ocean racing sur l'île de Noirmoutier pendant la saison estivale. Son but est de proposer des prestations de type itinérance, stage et randonnée allant de l'initiation au perfectionnement exclusivement sur le support du surfski. Le support surfski biplace lui permettra d'avoir une approche pour faire des

	baptêmes et proposer des actions handikayak. Sa démarche est orientée sur l'apprentissage de la discipline complétée par l'éveil à l'environnement et à la navigation. A terme, il souhaiterait créer une école de surfski et pourquoi pas organiser une étape du circuit océan racing sur l'île de Noirmoutier. Avis Favorable du CRCK puisque Pierre FRANCOIS réunit un ensemble de conditions permettant de pronostiquer la réussite de son entreprise : - Connaissance du milieu d'exercice (depuis 1985), - Pratique du raid en mer, expérience dans le sauvetage sportif, - Expérience professionnelle dans le domaine commercial. Il est titulaire du BPJEPS canoë-kayak mention mer qu'il a obtenu en alternance en faisant son expérience pratique au CK VERTOU. Il est inscrit dans la formation débouchant sur le MFPC eau vive. Il participe aux actions de l'ETR du comité régional ce qui permet d'envisager des collaborations et un déploiement des activités sur l'île, l'ensemble constituant une opportunité de développement. Avis favorable des services pour un agrément de type A. → Validation de cet agrément par le BEx
--	---

DECISIONS du BUREAU EXECUTIF	
1. Dirigeant de demain	Le CNOSF lance la première étape du programme "Dirigeants de demain". Cette étape vise à accompagner de futurs dirigeants de moins de 35 ans qui ambitionnent de se positionner sur des fonctions de niveau national. Le parcours de formation est essentiellement en distanciel avec deux regroupements sur des weekends d'avril et décembre (donc compatible avec une autre activité). Pour candidater, il faut avoir entre 16 et 35 ans. À la suite de l'appel à candidature, lancé au mois de mars, une candidate s'est fait connaître auprès du secteur formation. Il s'agit d'une licenciée au club des poissons volants de Cesson Sevigné qui a été retenue par le Comité de sélection du programme « Dirigeants de demain » (comité interne au CNOSF). Elle est licenciée à la FFCK depuis 2013, Vice-présidente de son club, Juge national de stagiaire en slalom et poursuit un parcours STAPS où elle suit actuellement une licence 3 Management du sport. La formation débute les 15 et 16 avril avec un regroupement en présentiel. Elle terminera à la fin de l'année 2023. D'autres sessions devraient être ouvertes prochainement. → Le BEx valide ce choix
2. Compte-rendu Bureau Enseignement Formation du 16 fév 2023	Ordre du jour : 1. EF1 et 2 : Règlement à valider. (Il restait deux points de détails : L'obligation d'un niveau technique (pagaies couleurs) et UC disciplinaire ou non ; Dossier de VAEF à valider. 2. Reconnaissance des entraîneurs fédéraux 2 et 3 sur profil : Validation de la proposition de service 3. Module stop violence pour les CREF : Avancé des travaux ; 4. Pagaies Couleurs : • Référentiels 2023 – mise en forme automatique

- Proposition CNA Slalom Niveau Technique et Niveau sportif.
- 5. Liens avec le monde scolaire : Proposition de la composition de commission mixte paritaire USEP.
- 6. Transfert de l'espace CREF : Proposition de réorganisation
- 7. Dates à fixer Visio H2 avec les CREF et plénière en présentiel à Vaires.
- 8. Conférence sur l'entraînement lors des coupes du monde.
- 9. Informations diplômes pro : CQP Raft, CQP moniteur,

EF1 et EF2 : Les propositions d'évolutions réglementaires ont été présentées lors du colloque des cadres techniques. Deux questions restaient en suspens et ont fait l'objet d'ateliers de travail avec le niveau technique minimal requis pour devenir EF1 ou EF2 avec une proposition de l'atelier de ne pas imposer de niveau technique pour l'EF1. Demander un niveau Pagaie Bleue pour l'EF2. La deuxième question était sur la nécessité de proposer ou non un UC2 disciplinaire et la proposition de l'atelier est la création d'une UC « Entraîner en Canoë-Kayak et Sports de Pagaie » offrant la possibilité de le rendre pluridisciplinaire ou non en fonction de la volonté de l'organisateur. Les autres évolutions ayant déjà été discutées, ces deux derniers points ont été ajoutés aux règlements EF1 et EF2. Ces règlements sont validés par le BEF et seront proposés pour instruction au BEX du 23 février.

NB : le BEX du 23 février a validé les règlements proposés.

Reconnaissance des entraîneurs fédéraux 2 et 3 sur profil :

Afin de lancer une première cohorte d'EF3 et d'étoffer la cohorte existante d'EF2, il est proposé d'attribuer les diplômes fédéraux suivants aux entraîneurs avec les profils suivants :

EF3 :

- Intervenants sur deux saisons complètes auprès d'une équipe de France seniors, (validation par les managers) en ayant participé en pleine responsabilité à l'échéance terminale.
- Entraîneurs Nationaux en poste ou l'ayant été durant l'olympiade.
- DESJEPS performance titulaires
- CTS titulaires d'un BE2 (ou DES)

EF2 :

- CTS avec un BE 1 ou DE
- Tous les DEJEPS connus ou qui en font la demande
- Tous les BEES 2° connus ou qui en font la demande
- Membres de l'académie des entraîneurs

Deux temps de rencontres entre le BEF et les CREF sont proposés prochainement :

- Le 12 avril en visio. Ce temps permettra notamment d'évoquer la mise en œuvre du H2 Pagaies Couleurs par les CREF, les liens avec le monde scolaire, et les évolutions à venir sur les diplômes professionnels.
- Les 7-8 octobre en présentiel à Vaires-sur-Marne.
-

Informations diplômes pro :

- CQP Accompagnateur de Raft et Nage en Eau Vive,
Le règlement ajourné a été déposé chez France Compétences fin janvier. Le délai d'instruction est de deux mois au maximum. Plusieurs évolutions ont été intégrées dans le nouveau règlement et notamment un bloc de compétences communs à tous les CQP de la branche intitulé « Conduite de son parcours professionnel dans le domaine des activités physiques et sportives »

- CQP Moniteur de Canoë-Kayak,
Les travaux sont actuellement menés pour que le renouvellement du CQP Moniteur

de Canoë-Kayak puisse être réalisé sous forme de bloc de compétences. Le dossier sera déposé auprès de France Compétences en avril 2022.

→ Le BEx valide ce compte-rendu

3. Organisation des Conférences territoriales des sports de pagaie 2023

Dans le cadre du PSF 2023, il est demandé aux membres du BEx et de la DTN de bien vouloir se positionner sur les dates transmises par les régions afin d'assister aux CTSP, dans le but de valider les propositions de répartition des montants des enveloppes territoriales.

Un membre du BEx et un membre de la DTN devront assister aux CTSP selon leurs disponibilités :

REGION	DATE CONFERENCE	HEURE	ELUS FFCK
AURA	16/05/2023	20h	Carole CHEVIET
Bourgogne-Franche-Comté	10/05/2023	Fin de journée	Emmanuel GIRARD
Bretagne	25/05/2023	Fin de journée	Emmanuel GIRARD
Centre-Val-de-Loire	NC		
Grand-Est	23/05/2023	19h	Jean ZOUNGRANA
Hauts-de-France	24/05/2023	18h	Jean ZOUNGRANA
Ile-de-France	25/05/2023	Fin de journée	Jean ZOUNGRANA
Normandie	24/05/2023	19h	Georges DANTIN
Nouvelle-Aquitaine	16/05/2023	18h30	Emmanuel GIRARD
Occitanie	23/05/2023		Emmanuel GIRARD
Pays de la Loire	22/05/2023	19h	Fabienne HABRIOUX
PACA	22/05/2023	19h	Georges DANTIN
Guadeloupe	NC		
Guyane	NC		
Martinique	NC		
Mayotte	NC		
Réunion	A partir du 09/05/2023	+2h	Jean ZOUNGRANA (date à définir)

→ Le BEx approuve cette répartition et souhaite une confirmation des horaires manquants et la communication des dates non-communicuées.

4. Dépôt marque Label « PAGAIE ENVIRONNEMENT » Impact 2024

Contexte : Dans le cadre du projet Impact 2024, le programme « Préservation des milieux de pratique des sports de pagaie » et le label portant le nom temporaire « Pagaie Environnement » ont été créés. Le nom définitif doit être choisi et protégé au titre de la propriété intellectuelle.

Ce label permet de mettre en avant et de valoriser les actions réalisées par les structures de la FFCK, pour la préservation de leur site de pratique. Le programme s'articule autour de 3 piliers : conscience, action et engagement. Il est fondé sur une démarche volontaires des structures.

Pour décision, validation du nom suivant :

- **Point Pagaie Nature** -> Evolution du label historique « Point Canoë Nature », mis au gout du jour, avec la pagaie qui réunit toutes nos disciplines : nom validé par le service

Dépôt de la marque selon le nom choisi : Dépôt de la marque verbale + d'un logo

Suites à donner :

- Communication sur le label pour lancer sa diffusion. Labélisation de la dizaine de structures « cobayes » et des structures ayant déjà

	manifesté leur souhait d'entrer dans le programme. → Validation de cette proposition par le BEx,
5. Demande au fonds d'aide au développement	Dans le cadre du développement du pôle touristique du club de Blainville Damelevières dans le Grand Est, la structure a besoin d'investir dans du matériel pour améliorer les conditions d'accueil et rendre le parcours le plus attractif. Il y a un besoin de sit on top, gilet et pagaie ainsi que de la signalétique pour améliorer l'attractivité du parcours. D'autres éléments permettant de bien accueillir les clients sont nécessaires. Cependant, le dossier est fragile dans sa présentation . → Le BEx refuse le dossier en l'état et demande une présentation plus claire avant présentation au conseil fédéral.
6. Date du Conseil Fédéral d'octobre	Au regard des évolutions des statuts de la fédération, pour se mettre en conformité avec la Loi du Sport du 2 mars 2022, avant le 31 décembre 2023, le Conseil Fédéral doit être avancé afin de laisser plus d'un mois entre la validation de ces Statuts par le Conseil Fédéral et l'Assemblée Générale extraordinaire prévue le 9 décembre. La date proposée est le 14 octobre 2023 mais celle-ci devra être validée par le Conseil Fédéral du mois de juin. → Validation de cette date par le BEx,
7. Création du groupe de travail : "Tribu et Territoires"	Un groupe de travail « Tribu et Territoires » est proposé à la création. <u>Objet</u> : réfléchir au déploiement des actions du projet fédéral Paris 24 sur l'ensemble des territoires (avant / pendant / après les Jeux) : information/partage sur toutes les actions et réflexion commune pour que chacun(e) sur son territoire puisse décliner des actions et communiquer sur les actions des territoires. <u>Composition</u> : - Elus : • Michelle TASSERIT (Bretagne), • Eric POULHE (IDF), • Jacques THIOLAT (PDL). - CTR : • Laurent BROSSAT (AURA), • JC BOIVIN (GE), • Lorrie DELATTRE (Normandie), • Emmanuel BRUGVIN (IDF). - Agents de développement des territoires (sous réserve de la validation de leur président) : ○ Julie CAILLERET ou Karine GOUBE (HDF), ○ Dominique MASSICOT (NA), ○ Bastien DANTIN (CDCK en Occitanie), ○ Marianne GRISON (CVL). - Sièges : • Gianni CAPPAL (DTNA), • Edgar CIULLA (référent Tribu), • Lionel FRAISSE (Animation sportive), • Julien MOREAU (Communication).

<

- 2) Pour la prise d'une licence jeune, il est possible de **présenter un questionnaire de santé** et de l'attestation où son représentant légal atteste avoir répondu avec uniquement des réponses négatives à toutes les rubriques.
- 3) Le renouvellement d'une licence s'entend comme la délivrance d'une nouvelle licence, sans discontinuité de saison sportive, nécessite la **présentation du questionnaire de santé** et de l'attestation où le sportif ou son représentant légal atteste avoir répondu avec uniquement des réponses négatives à toutes les rubriques. Si la condition sur ce questionnaire n'est pas respectée, il est obligatoire de joindre un nouveau certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport ou des sports de pagaie datant de moins de six mois au moment de la demande de licence.
- 4) Pour le public majeur qui veut participer aux compétitions, le certificat médical d'absence de contre-indication de moins d'un an est obligatoire pour une première inscription et doit porter la mention en compétition. La **présentation d'un nouveau certificat médical est exigée tous les trois ans**. Pendant la période de trois ans, le renouvellement est conditionné à :
 - i. - Une prise de licence sans discontinuité de saison,
 - ii. - La présentation du questionnaire de santé et de l'attestation où le sportif ou son représentant légal atteste avoir répondu avec uniquement des réponses négatives à toutes les rubriques.

Si une des deux conditions ci-dessus n'est pas respectée, il est obligatoire de joindre un nouveau certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique des sports de pagaie en compétition datant de moins de six mois au moment de la demande de licence.

Le Règlement intérieur de la Fédération précise au R – 1.1.1 :

Une association loi de 1901 dont l'objet correspond à l'article S -1.1.1 des statuts de la Fédération Française de Canoë Kayak et Sports de Pagaie peut obtenir le statut de membre affilié à condition :

- De satisfaire aux clauses du dossier d'affiliation, défini par la Fédération, et stipulant

l'engagement du/de la Président.e. de l'association ou de la section de respecter les statuts, le Règlement Intérieur, les règles d'encadrement des pratiques du canoë kayak et disciplines associées, le règlement disciplinaire ;

- De **délivrer obligatoirement à tous ses membres**, quelles que soient leurs pratiques ou leurs fonctions, la **licence fédérale adaptée** ;

- **De renseigner annuellement la base de données fédérale** ;

→ **Le BEx demande qu'une Newsletter soit préparée en ce sens, pour rappeler les règles et qu'une observation plus fine par Club, soit effectuée.**

9. Réforme des Statuts

Le BEx a repris les travaux du dernier Conseil des Territoires et du Conseil Fédéral, pour arrêter les principes qui conduiront aux prochains Statuts et au Règlement Intérieur, afin de respecter les nouvelles règles du Code du Sport, de la Loi du 2 mars 2022, qui devront être validés avant le 31 décembre 2023.

Le BEx valide des points au regard des nouvelles règles sur la réforme des statuts. Des travaux restent à effectuer avec la cellule juridique et des membres du Conseil Fédéral.

10. Instruction Stop Violence du 24 mars 2023	Le BEx a pris une décision le 24 mars en téléconsultation, concernant une mesure conservatoire vis-à-vis d'un cadre permanent de club, à la suite de dépôt de plusieurs plaintes en gendarmerie de la part de trois parents de jeunes du même club, pour viols sur mineurs. La Direction des sports (DS) du ministère a été informée et a échangé sur la conduite à tenir en attendant l'arrêté préfectoral. L'association Colosse aux pieds d'argile a été prévenue et a proposé ses services au président du club. Vendredi 31 mars, l'arrêté portant interdiction temporaire d'exercer pour cette personne, a été présenté au préfet. La FFCK a reçu de la Direction des Sports, l'arrêté signé du vendredi 7 avril. → Le BEX a pris comme décision, ce 24 mars 2023: • Suspension à titre provisoire de la licence de ce cadre permanent dans l'attente des conclusions de la procédure au pénal ; • Suspension à titre provisoire de sa participation à toutes les manifestations organisées par la fédération (compétition, stage, formation, réunion, entraînement). • La saisine de la commission disciplinaire.
--	--

Fin du BEX à 22 h 40

Secrétaire de séance : Emmanuel GIRARD

Jean ZOUNGRANA, Président Fédéral

